

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-23-0846 du 05/06/2023

Arrêté du 12 mai 2023

ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégation encadrement supérieur et Talents

RÉSUMÉ

Cet arrêté porte admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques.

Date d'application : 01/08/2023

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

SOMMAIRE

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES...3

PARTIE 1 : ARRÊTÉ PORTANT ADMISSION À LA RETRAITE D'UNE ADMINISTRATRICE DES FINANCES PUBLIQUES



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

ARRÊTÉ

portant admission à la retraite d'une administratrice des Finances publiques

**LE MINISTRE DÉLÉGUÉ AUPRÈS DU MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE, EN CHARGE DES COMPTES PUBLICS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code des pensions civiles et militaires de retraite, notamment les articles L4 (1^o) et L24 I (1^o) ;

Vu la demande de l'intéressée.

ARRÊTE :

Article premier

M^{me} Brigitte LEBRUN, administratrice des Finances publiques, 5^{ème} échelon, affectée au service du contrôle budgétaire et comptable ministériel près les ministères du Travail, du plein emploi et de l'insertion, de la Santé et de la prévention et des Solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées, est admise, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} août 2023.

Article 2

Le Directeur général des Finances publiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

FAIT À PARIS, LE 12 MAI 2023

POUR LE MINISTRE ET PAR DÉLÉGATION
L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT DU 2^{ÈME} GRADE
DÉLÉGUÉE ENCADREMENT SUPÉRIEUR ET TALENTS

VÉRONIQUE BONCHE-ALQUIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Jérôme Fournel

ISSN 2268-0756